

POSTULAT URGENT

Auteur PDCC, par Beat Eggel
Objet Quelles solutions pour le placement des personnes en situation de handicap physique?
Date 14.12.2015
Numéro 2.0122

Actualité de l'événement

En date du 1er décembre, le DSSC informe la direction de Valais de Coeur que le projet d'accueil pour 12 personnes avec handicaps physiques graves au Centre Valaisan de Pneumologie (CVP) est abandonné.

Imprévisibilité

Le projet en question avait été proposé par le département et cette décision d'abandon est par conséquent totalement inattendue, ce d'autant plus que les besoins de transformations avaient déjà été évalués et préavisés favorablement.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Il n'y a aujourd'hui pas d'alternatives connues à ce projet dans de brefs délais, alors que la liste d'attente de personnes en attente de placement est importante. Par exemple, certaines personnes sont contraintes de rester à domicile dans des conditions absolument inadaptées et d'autres doivent rester à la Clinique romande de réadaptation et bloquent des places pour des patients nécessitant une réadaptation précoce.

La situation au sujet du placement des personnes avec handicaps physiques graves est très préoccupante. Le nombre de places est insuffisant et les besoins sont avérés. En effet, une quinzaine de patients sont actuellement sur la liste d'attente des foyers Valais de Coeur.

Avec l'abandon du projet de transformation du CVP, aucune solution concrète n'existe à ce jour. Un autre projet bien avancé avait été proposé par Valais de Coeur. Il s'agissait dans ce cas de la construction d'un nouveau foyer à Martigny. L'originalité de celui-ci consistait dans son mode de financement privé, évitant ainsi un important investissement pour l'Etat du Valais. En raison notamment du projet de transformation du CVP, le DSSC n'était pas entré en matière sur ce projet, proposant de l'analyser ultérieurement, dans le cadre de la planification 2017-2021.

Les 12 lits prévus au CVP pour fin 2016 ou début 2017 étant abandonnés, la situation devient d'autant plus incertaine et urgente.

Conclusion

Dans ce contexte, nous demandons que le projet de Martigny soit réévalué dans les plus brefs délais? Plus globalement et quelque soit le résultat de l'analyse de ce projet, nous demandons au Conseil d'Etat de trouver rapidement des solutions de localisation pour l'accueil de personnes en situations de handicaps physiques graves.